ALLOCATION POURSUITE D'ÉTUDES

DESCRIPTION

La Ville de Châteaudun propose une allocation aux jeunes Dunois qui poursuivent leurs études, d'une valeur de 350, versée en 2 fois. Cette allocation s'adresse à tous les jeunes de 14 à 22 ans habitant sur la commune. Pour en bénéficier, les ressources du foyer doivent être inférieures à 12 000 € par an.

Cette allocation valorise la poursuite d'études chez les jeunes. Elle a été déployée afin de pallier au déficit de formation sur le territoire et aux coûts que cela génére pour la famille et le futur étudiant. Depuis sa mise en place, le CCAS, qui gère les dossiers, note une vingtaine de bénéficiaires par an.



CONTACT

- Châteaudun, 2008
- mail.ccas@mairie-chateaudun.fr

THÉMATIQUES

Jeunesse / Orientation, information, aide aux projets Solidarités et action sociale / Accès aux droits

Jeunesse / Vie étudiante

REPÈRES

6

